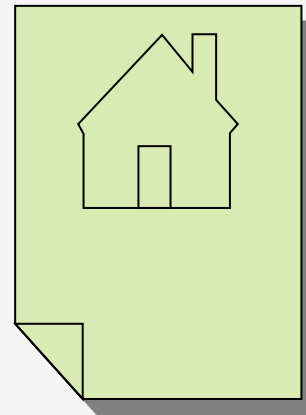


Livret d'accueil

Mairie de Couëron
Secteur foncier – logement



Le service logement	page 3
La démarche à suivre	page 4
Si vous n'êtes pas encore inscrit auprès des organismes H.L.M.	page 5
Compléter un dossier d'inscription	page 6
Faire enregistrer votre demande	page 7
Si vous avez une demande de logement en cours	page 8
Maintenir votre demande à jour	page 9
Renouveler votre demande	page 9
Votre situation change	page 10
Le service logement vous accueille	page 11
Les bailleurs sociaux présents sur la commune	page 12
Quelques adresse utiles	page 13

Le service logement

- Vous accompagne dans vos démarches pour accéder à un logement social
- Fait le point avec vous sur votre demande (critères de choix, mise à jour à effectuer...)
- Est l'interface entre les demandeurs de logements et les bailleurs sociaux présents sur la commune
- Intervient sur 20% des logements qui se libèrent sur le territoire de la commune

La démarche à suivre

- Si vous n'êtes pas encore inscrit auprès des organismes H.L.M.
- Si vous avez une demande de logement social en cours
- Si votre situation change

La démarche à suivre

Vous n'êtes pas encore inscrit auprès des organismes H.L.M :

- Compléter un dossier d'inscription (page 6)
- Faire enregistrer votre demande d'inscription (page 7)
- Avec votre numéro d'inscription : vous faire connaître auprès des bailleurs sociaux et des mairies (page 11)

o Pour compléter un dossier d'inscription :

- Retirer le formulaire soit auprès :
 - de la Mairie (cellule logement)
 - d'un organisme H.L.M.
 - de Espace Habitat Social
- Ou télécharger le formulaire (formulaire Cerfa n°14069*01) sur le site :

www.vosdroits.service-public.fr

- Remplir avec précision ce formulaire
 - ressources : sont prises en compte toutes les ressources (salaires, indemnités, pensions, prestations de la Caisse d'Allocations Familiales...)
 - composition familiale
 - situation actuelle de logement...
- Fournir vos deux derniers avis d'imposition
(année N-1 et année N-2)

○ Pour faire enregistrer votre demande :

- Déposer votre formulaire dûment rempli, daté et signé soit auprès :
 - de Espace Habitat Social
 - d'un organisme H.L.M.
- Ou enregistrer votre demande via le site :
www.demandelogement44.fr

Le service logement de la mairie ne peut effectuer aucun enregistrement de demande sur le fichier informatisé.

Une fois la demande enregistrée, vous recevrez en retour votre numéro d'identifiant (n° unique d'inscription pour l'ensemble des bailleurs sociaux du département).

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du service logement par téléphone ou en vous rendant à la mairie.

La démarche à suivre

Vous avez déjà une demande de logement social en cours :

- Maintenir votre dossier à jour (page 9)
- Renouveler votre demande tous les ans (page 9)
- Avec votre numéro d'inscription : vous faire connaître auprès des bailleurs sociaux et des mairies (page 11)

Pour être pris en compte votre dossier doit être régulièrement actualisé en fonction de votre situation et votre demande renouvelée tous les ans.

○ **Pour maintenir votre dossier à jour :**

- Adresser vos modifications, par courrier ou par téléphone à :
 - Espace Habitat Social
 - un organisme H.L.M.
- Ou enregistrer les via le site :

www.demandelogement44.fr

(numéro d'identifiant et mot de passe sur votre courrier)

Le service logement de la mairie ne peut effectuer aucune modification sur votre dossier informatisé.

○ **Pour renouveler votre demande :**

- Retourner le coupon qui vous a été adressé, environ un mois avant la date de renouvellement, à Espace Habitat Social
- Ou enregistrer votre renouvellement via le site :

www.demandelogement44.fr

(numéro d'identifiant et mot de passe sur votre courrier)

La démarche à suivre

**Votre situation professionnelle,
personnelle, familiale
change...**

**...et vous vous trouvez dans
une situation d'urgence**

- Contacter le service logement pour vous accompagner et vous orienter vers l'acteur social qui pourra vous aider dans vos autres démarches : CCAS, assistante sociale, ...

Le service logement de la mairie vous accueille tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, pour :

- vous faire connaître,
- faire le point sur votre demande,
- répondre à vos questions,
- vous orienter vers d'autres services selon votre situation.

Les bailleurs sociaux sur la commune

- Atlantique Habitations
7 place des Thébaudières - Saint Herblain
Tél. : 02.51.77.88.00
- Habitat 44
3 boulevard Alexandre Millerand - Nantes
Tél. : 02.40.12.71.00
- Harmonie Habitat
8 avenue des Thébaudières - Saint Herblain
Tél. : 02.40.40.25.22
- L.N.H
L'Atrium – 1 allée des Hélices - Nantes
Tél. : 02.40.14.52.40
- S.A.M.O
1 boulevard de la Libération - Couëron
Tél. : 02.51.802.802
Permanence, tous les matins de 9h30 à 11h30 sauf le mercredi
- Vilogia
2 place Félix Fournier - Nantes
Tél. : 02.40.35.98.45
- CIF Coopérative
10 rue de Bel Air - Nantes
Tél. : 02.40.99.40.06

Les adresse utiles

- Mairie de Couëron - service logement
8, place du Général de Gaulle – 44220 Couëron
Tél. : 02.40.85.36.34
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Centre Communal d'Action Sociale
9, place Charles de Gaulle – 44220 Couëron
Tél. : 02.40.38.51.35
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Centre médico – social de Couëron
76 boulevard de l'Europe – 44220 Couëron
Tél. : 02.40.86.10.77
du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h15
sauf le jeudi matin et le mercredi après-midi
- Espace Habitat Social
6 rue Sainte Catherine – 44 000 Nantes
Tél. : 02.40.89.94.50
Tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (sauf le mardi matin)
- Association Départementale d'Informations sur le Logement en Loire-Atlantique (A.D.I.L.)
6 rue de l'Arche Sèche - 44000 Nantes
Tél. : 02.40.89.30.15
- Caisse d'Allocations Familiales
22 rue de Malville - 44937 Nantes Cedex 9
Tél. : 0810.25.44.10
Du lundi au vendredi de 9h à 16 h.
- Commission Départementale de surendettement
Banque de France
14 rue Lafayette - 44000 Nantes
Tél. : 02.40.12.53.40